

BILAN MI-PARCOURS DE L'AGENDA 21

L'agenda 21 2016-2018 est un plan d'action dans la continuité du précédent : il y a des actions à poursuivre et de nouvelles actions à accomplir dans le domaine du développement durable.

Le plan d'action en cours, présente quatre orientations divisées en plusieurs axes définissant plusieurs objectifs.

Aujourd'hui, à mi-parcours, il est nécessaire de procéder à une évaluation de chaque action pour constater le chemin parcouru, corriger éventuellement la feuille de route, et engager les actions qui n'ont pu l'être jusqu'à maintenant.

Orientation 1 : Nature et environnement

Axe 1-1 Valoriser les espaces de nature (2 objectifs)

Objectif 1 : Préserver et mettre en valeur la biodiversité

CLOTURER LES TOURBIERES PAR DES CHANTIERS POUR LES JEUNES

Le chantier des jeunes a permis de clôturer les tourbières à Erintzu (Ibardin).

Les jeunes ont travaillé le 23 et 24 février, le 11 et 12 avril et du 19 au 22 juillet 2016.

Le projet étant de rendre le chemin accessible, pour que l'office du tourisme puisse organiser une promenade qui retracerait l'histoire d'Urrugne.

FAIRE DES PLANTATIONS EN FORET AVEC L'ONF

Avec la participation de l'office national des forêts et les écoles, 2645 arbres et 800 arbustes ont été plantés entre décembre et janvier. 1050 chênes sessiles (*Quercus petraea*), 700 chênes rouges (*Quercus rubra*), 600 charmes (*Carpinus betulus*), 150 merisiers (*Prunus avium*), 145 châtaigniers (120 et +) (*Castanea « Marigoule »*) et 800 noisetiers (*Corilus avellana*).

FAVORISER LES ESPECES VEGETALES LOCALES

La commune tient à favoriser les espèces végétales locales dans le cadre notamment des plantations faites par les services communaux. C'est l'exemple du chêne vert.

NETTOYER LES BERGES

Dans le cadre de ses compétences « Actions en faveur de la protection du milieu naturel », l'Agglomération Sud Pays Basque a assuré la restauration de la végétation des berges et zones humides des 300 km de cours d'eau du territoire.

Pour la commune d'Urrugne l'Agglomération s'est occupée à nettoyer les berges de l'Untxin, d'Aniberria et de Bittola.

Pour le cours d'eau de l'Untxin de 6 km, son état d'avancement est de 20%. La réalisation est faite par un technicien rivière de l'Agglomération (encadrement) et l'association ADELI (réalisation). Le recépage (action de couper un arbre près de terre afin d'obtenir de nouvelles pousses) a débuté en septembre 2016, il a duré deux mois et demi. L'enjeu était de lutter contre l'érosion de berges et les inondations.

Pour le cours d'eau Aniberria de 13 km entre Urrugne et Ascain, son état d'avancement est de 75%. Le recépage devrait durer 8 mois. L'enjeu est la lutte contre l'érosion de berges et la prévention des inondations. Le chantier est toujours en cours. Ce chantier s'est avéré très

technique sur son cours aval, du fait de la taille des sujets à abattre, de la hauteur et le degré de pente des berges. La partie la plus technique du chantier est aujourd'hui réalisée. Enfin, pour le cours d'eau Bittola de 0,8 km, l'intervention de recépage est terminée, l'enjeu était de lutter contre l'érosion de la berge.

AIDER LES PARTICULIERS A DETRUIRE DES NIDS DES FRELONS

Pour résoudre le problème des frelons asiatiques : la commune a mis en place des pièges sur le territoire. Il y a systématiquement destruction de tous les nids identifiés sur tous les arbres des propriétés publiques. En 2016, 124 nids de frelons ont été détruits. Chaque année, la Mairie fait une parution dans le magazine municipal pour expliquer aux particuliers comment lutter contre les frelons asiatiques. C'est aujourd'hui la compétence de l'Agglomération et non plus de la commune.

PRESERVER LA TRAME VEGETALE

Pour préserver la trame végétale, la commune a, en plus de la plantation d'arbres, développé un programme de reboisement dont le budget est de 75 000€ par an.

LA MISE EN PLACE DE MESURES COMPENSATOIRES POUR TOUT PROJET URBAIN AYANT UNE INCIDENCE SUR LA FAUNE ET LA FLORE

Une des actions nouvelles est la mise en place de mesures compensatoires pour tout projet urbain ayant une incidence sur la faune et la flore.

Le projet de centre de stockage de déchets inertes (ISDI) à la « Croix des Bouquets » met en œuvre cette action.

En effet, plusieurs bureaux d'études ont étudié la zone de travaux et ont proposé aux services techniques des mesures de compensation. Voici quelques exemples :

Le projet d'ISDI de la Croix des Bouquets entraîne la perte de 3,5 ha d'habitat terrestre favorable à l'alyte accoucheur (grenouille). Les individus capturés avant le démarrage des travaux seront déplacés vers une parcelle de compensation.

La commune poursuivra l'entretien de la parcelle de manière à maintenir un milieu ouvert, par une fauche annuelle ou par la poursuite d'un pâturage extensif. En outre, des sites d'hivernage et de reproduction sont créés pour compenser la perte de ceux détruits par le projet.

Autre exemple : des mesures de compensation ont été aussi mises en place pour les chauves-souris avec la création d'un îlot de vieillissement au sein d'un massif boisé dans le secteur du col d'Ibardin.

Dernier exemple : Le Grémil à rameaux étalés est une plante chaméphyte thermo-acidophile se développant sur les terrains acidifiés et oligotrophes de l'étage collinéen. Le projet ISDI entraîne la perte de 0,28 ha de station favorable au Grémil à rameaux étalés. La surface de compensation (deux zones A et B) sera au minimum de 1,97 soit un ratio de compensation de 7 (7ha de compensé pour 1ha).

COMMUNIQUER SUR L'ATLAS DE LA BIODIVERSITE

La commune a signé une convention depuis trois ans avec le lycée saint Christophe (St Pée) pour la réalisation d'un atlas de la biodiversité. C'est un projet qui permet de faire l'inventaire de la faune et de la flore, richesse naturelle du territoire communal.

Chaque année une classe de BTS réalise une partie de l'Atlas. Depuis 2013, 4 livres ont été réalisés. Les élèves étudient scrupuleusement chaque partie du territoire communal et fournissent un travail d'une grande qualité.

Des expositions photos sont organisées chaque année, une communication est faite dans le journal sud-ouest et dans le magazine municipal ainsi qu'une impression d'affiches et de flyers.

Ce travail mérite d'être exploité par un plus large public, c'est pourquoi la commune a pour projet de le diffuser au sein des écoles.

COMMUNIQUER SUR LE « GUIDE DE CONNAISSANCE DES MILIEUX HUMIDES » EDITE DANS LE CADRE DU SAGE

Il n'y a pas eu de communication sur le « guide de connaissance des milieux humides » édité dans le cadre du SAGE. En revanche la commune est en partenariat avec le CATZH (cellule d'Assistance Technique Zones Humides).

Objectif 2: Sensibiliser les publics sur les espaces naturels

FAIRE DES PLANTATIONS AVEC LES ECOLIERS

Les écoliers ont participé au renouvellement de la forêt communale avec l'aide de l'ONF. 2645 arbres et 800 arbustes ont été plantés entre décembre 2016 et janvier 2017.

DIFFUSER LES BONNES PRATIQUES DANS L'URRUÑAN BIZI

Dans le magazine municipal « Urruñan Bizi » il y a toujours une page sur les bonnes pratiques concernant : l'énergie, l'utilisation des produits phyto sanitaire, sur le tri, les bonnes pratiques en mairie, etc...

Le nouveau plan d'action 2016-2018 sera disponible en septembre 2017, en français et en basque sur le même document pour un souci de lisibilité et d'équité, de plus il sera uniquement numérisé.

APPLIQUER LE REGLEMENT D'UTILISATION DE LA MONTAGNE A L'USAGE DES ORGANISATEURS DE MANIFESTATIONS

Les organisateurs de manifestations doivent appliquer le règlement d'utilisation de la montagne. Ce règlement apporte la garantie d'une meilleure propreté des lieux. L'application du règlement montagne est une condition *sine qua non* à l'organisation d'une course en montagne par exemple. Pour l'instant, le règlement n'est s'utilisé qu'en montagne et non à tout type de manifestation.

EQUIPE MILIEU NATUREL

Une « équipe milieu naturel » à Olhette s'occupe de l'entretien de zones humides, des travaux forestiers, de la surveillance et divers travaux liés aux espaces verts. Cette équipe se compose d'un employé de mairie et de trois personnes de l'association ADELI.

ENTRETIENIR LES SENTIERS DE RANDONNEE PAR L'AGGLOMERATION

L'association de réinsertion ADELI fait l'entretien annuel des sentiers de randonnées. ADELI s'occupe du balisage (39,20€ / km) et de l'entretien (380€ / jour). Voici quelques exemples pour la commune d'Urrugne :

- Pour Intsola 5,3 km, la prestation totale pour le balisage revient à 207,03€ et l'entretien coûte 190€ pour une demi-journée de travail.
- Pour Lac Xoldo 6,3 km, le balisage coûte 246,09 € et l'entretien 380€ pour une journée de travail.
- Pour le sentier de Mulets 8.9 km, le balisage coûte 347,66€ et l'entretien 1140€ pour 3 jours de travail.

L'entretien des sentiers de randonnées consiste à débroussailler et à répondre aux situations d'urgence (ex : la chute d'un arbre), dans les plus brefs délais.

De plus, ADELI envoie tous les 15 jours par mail la liste des sentiers parcourus avec le bilan du travail effectué, accompagné de remarques sur les améliorations ou les réparations qui seraient souhaitable. (Ex : Panneau cassé, signalétique à renforcer etc...)

RESSOURCES EN EAU : ACTION DE SENSIBILISATION, ANALYSE QUALITE DES EAUX DE RIVIERES

L'agglomération dispose d'un réseau de suivi comptant 54 stations.

Une station est un point fixe à partir duquel sont réalisés des prélèvements mensuels ou trimestriels ou dès lors qu'il y a des suspicions sur la qualité des eaux de rivières.

Depuis 2007, cinq stations sont permanentes le long de l'Untxin.

L'agglomération dispose d'un service interne destiné à cette mission ainsi qu'un prestataire privé qui peut intervenir ponctuellement.

Les analyses servent aussi à calculer la pollution et la qualité des zones de baignade.

L'agglomération rédige un rapport annuel destiné aux élus de chaque commune.

Une communication est également prévue pour le grand public au travers d'articles de presse et sur les plages via des panneaux indiquant la qualité des zones de baignade.

SENSIBILISER LES PROPRIETAIRES SUR L'IMPORTANCE DE L'ENTRETIEN DES BERGES

L'agglomération est en charge de sensibiliser la population sur l'importance d'entretenir les berges. Pour cela, tout au long de l'année, le technicien chargé de l'entretien des berges s'occupe de sensibiliser la population qu'il rencontre.

De plus, le site internet de l'agglomération met en avant des fiches de bonnes pratiques.

Enfin, les agents lors de sorties natures ou de randonnées ont toujours un petit message pour sensibiliser la population sur la nécessité d'entretenir les berges.

SENSIBILISER LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS SUR LA THEMATIQUE DE LA PECHE

Le conseil municipal des enfants a proposé une sensibilisation sur la thématique de la pêche à leurs camarades de classe. Sur les six écoles d'Urrugne concernées par les actions du Conseil Municipal des Enfants, une seule s'est montrée intéressée par le projet : la classe des CP-CM2 de l'école d'Olhette.

METTRE EN COHERENCE TOUTE LA SIGNALÉTIQUE EN MONTAGNE

La mise en cohérence de toute la signalétique en montagne, est en cours de réalisation notamment avec l'agglomération mais aussi l'Euskal Herriko Laborantza Ganbara (EHLG) et d'autres acteurs.

Axe 1-2 Préserver et sensibiliser sur les risques naturels (2 objectifs)

Objectif 1 : Prévenir et sensibiliser sur le risque incendie en montagne

CREER DES PISTES DE DEFENSE DE LA FORET CONTRE LE RISQUE INCENDIE

La défense de la forêt contre le risque incendie a fait l'objet de deux premières tranches de travaux (2010 et 2012).

Aucune action n'a été menée en 2016 mais de nouvelles pistes seront créées en 2017, en terrain naturel sur la montagne de Ciboure et sur Aire Leku (65 000 euros de budget).

DEBROUSSAILLER DE FAÇON MECANIQUE LES LANDES

La commune a un budget de 20 000€ chaque année pour débroussailler de façon mécanique les landes.

EXISTENCE D'UNE COMMISSION EXTRAMUNICIPALE D'ÉCOBUAGE

Il existe une commission extramunicipale écobuage qui se réunit une à deux fois par an afin de traiter chaque demande d'écobuage, c'est elle qui fixe les règles de cet exercice. La commission est composée de certains élus, de représentants des communes limitrophes à Urrugne, des utilisateurs d'estive (terrain agricole mis à la disposition des agriculteurs gratuitement pour le pâturage (Caprin, Bovin, Equin, Ovin)), des usagers de la montagne, des membres de la DREAL, l'ABF, l'agglomération, ONF.

La commission d'écobuage pour les terrains communaux est chargée d'évaluer les travaux d'entretien à réaliser ou déjà réalisés, de prévoir le budget pour le matériel nécessaire à la mise à feu, et de prévoir les meilleures conditions possibles (panneau de signalisation, les torches, etc...)

S'agissant de l'écobuage par un particulier : la demande doit être faite auprès de la mairie au moins un mois avant la mise à feu. La réglementation est très stricte : on calcule le nombre de personnes dont la présence est obligatoire en fonction de la superficie, l'écobuage n'est pas possible s'il y a du vent, il est pratiqué sous réserve des décisions préfectorales. (Pic de pollution, sécheresse, vend du sud).

DIMINUER PROGRESSIVEMENT LES ECOBUAGES ET LES REMPLACER PAR D'AUTRES TECHNIQUES DE NETTOYAGE DE LA MONTAGNE

La commune a réussi à remplacer un seul écobuage, en utilisant le broyage mécanique à la place d'une mise à feu. A noter cependant, que cela fait deux ans qu'il n'y a pas eu de demande d'écobuage.

Objectif 2 : Prévenir et sensibiliser sur le risque inondation et érosion

CREER DES BASSINS DE RETENTION DES EAUX PLUVIALES

Au cours de l'année 2016, aucun bassin de rétention des eaux pluviales n'a été créé. Cette compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) sera transférée à l'Agglomération au 1^{er} janvier 2018.

Cependant, depuis 2007, la commune impose aux particuliers dans le cadre de la création de nouvelles surfaces imperméabilisées, la mise en place de bassin de rétention individuel.

APPLIQUER LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE ET LE SYSTEME D'ALERTE

La commune dispose d'un plan communal de sauvegarde et un système d'alerte. Un document de sensibilisation sur l'ensemble des risques et des procédures à respecter en cas de crise est disponible sur le site internet de la Mairie.

De plus, le service public de l'eau AGUR a mis en place un dispositif d'appel de masse. Plus de 200 personnes se sont inscrits pour recevoir un message ou un appel d'alerte via un système automatique (logiciel AMA). Le budget est de 1500 euros par an.

PARTICIPER A L'ELABORATION D'UN PLAN DE SAUVEGARDE CONTRE LE RISQUE SUBMERSION MARINE ET LE RISQUE INONDATION

Les services de la mairie travaillent actuellement avec les services de l'Etat sur l'élaboration d'un plan de sauvegarde contre le risque de submersion marine et le risque d'inondation (PPRI).

ORGANISER DES ACTIONS CONCERTEES CONCERNANT LA GESTION DU SITE DE LA CORNICHE

Pour la gestion du site de la Corniche : la stratégie de gestion intercommunale est rédigée. Elle a été présentée au comité régional le 17 mars 2017. Un document de communication a été établi « La côte en mouvement ».

COMMUNIQUER SUR L'APPLICATION PREDICT

Une application smartphone de Prédicit existe, cette application est gratuite et permet d'être tenu informé de tous risques naturels susceptibles de toucher la commune.

Orientation 2 : Eco-responsabilité

Axe 2-1 Exemplarité des services municipaux (5 objectifs)

Objectif 1 : Gérer de façon durable les espaces verts de la ville

GESTION DURABLE DES ESPACES VERTS

La commune a pour objectif de réduire les massifs de fleurs annuelles au profit de fleurs pluriannuelles de massifs arbustifs qui sont moins gourmandes en eau. Ce point est surveillé pour tous les aménagements des espaces verts.

Les agents des espaces verts utilisent la technique du « mulching », en revanche la hauteur de coupe n'a pas été augmentée, car cela n'a pas vraiment d'utilité.

Les espaces verts respectent le cycle végétal et emploient des essences végétales et des semences résistantes à la sécheresse et aux maladies.

La commune applique la méthode « zéro phytosanitaire » sur l'ensemble du territoire communal à l'exception du cimetière et du stade.

En effet, pour le stade le service des espaces verts utilise des produits « phyto raisonnés ». Un plan de fertilisation est utilisé par rapport à une analyse de sol, ce qui permet d'apporter uniquement la quantité d'éléments nutritifs dont le gazon a besoin.

Les engrais utilisés sont à libération lente, limitant ainsi le risque de lessivage, il n'y a donc pas de perte d'éléments nutritifs entraînés par les eaux de pluie.

Les herbicides sont utilisés suivant l'envahissement par les adventices, cela représente en moyenne 6 L de désherbant sélectif tous les deux ans, sur une surface de 2 hectares.

Pour les produits de type fongicide, c'est uniquement un traitement curatif, s'il y a propagation de la maladie, il n'y a pas d'utilisation de produit préventif.

Quant au bilan chiffré, la commune fait une économie de 150 L de désherbant par an.

Cependant les techniques alternatives au désherbant sont très coûteuses en main d'œuvre et en produits de substitution. En effet, le budget en question est multiplié par 3,5 par rapport à l'utilisation de désherbant.

Sur ce point, la commune d'Urrugne privilégie la question environnementale aux économies budgétaires.

LUTTER CONTRE LES INSECTES RAVAGEURS

Pour la lutte contre les insectes ravageurs, voici quelques illustrations :

- Pour les Chenilles processionnaires dans le quartier d'Olhette, des pièges à phéromone ont été mis en place.

- Pour les Chenilles processionnaires du pin au CSS de Socoa : Il y a eu l'abattage complet du bosquet de pin infesté. Il a été remplacé (à l'autonome) par des arbres fruitiers endémiques.

- Pour la pyrale du buis : arrachage complet de tous les sujets contaminés ou non et un remplacement par un aménagement minéral.

VEGETALISER LES TALUS PAR DES VEGETAUX RAMPANTS

Lorsque la municipalité est amenée à réaménager les talus, elle utilise systématiquement la technique des végétaux rampants qui permet de limiter l'entretien.

SECTORISER LA GESTION : GESTION DIFFERENCIEE SELON LES SECTEURS

La sectorisation a été mise en place, on identifie par exemple les zones qui nécessitent de la tonte ou pas. L'idée étant à l'avenir de reporter toutes les informations dans le logiciel « système d'informations géographiques » pour une meilleure gestion des espaces verts.

SOLLICITER LA POPULATION POUR PARTICIPER A L'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS DE PROXIMITE

Aucune action n'a été mise en place pour solliciter la population à participer à l'entretien des espaces publics de proximité. Il faudrait une coordination des services (communication et espaces verts) pour mettre en œuvre cette action en 2017.

Objectif 2 : Réduire la consommation énergétique de la collectivité

NOUVELLE ACTION : ADHESION AU SDEPA

L'adhésion au « conseil en énergie partagée » du SDEPA (Syndicat d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques) a pour budget 5 000€ par an sur 3 ans. L'intérêt est de bénéficier de conseils en amélioration énergétique.

EXECUTER LE GROUPEMENT « GAZ »

La commune a participé au groupement de commande avec « gaz de Bordeaux », A Urrugne, six bâtiments consomment du gaz. Pour l'instant, il n'est pas possible de connaître le gain apporté par ce groupement, car les services techniques n'ont pas le recul nécessaire. Le bilan ne pourra se faire que plus tard.

RENOUVELER LES EQUIPEMENTS AVEC DU MATERIEL « NOUVELLE TECHNOLOGIE »

La Mairie a pour objectif de renouveler ses équipements avec du matériel « nouvelle technologie ». C'est pourquoi, les ampoules à incandescence ont été remplacées par des LED pour 30 000€ de budget.

Cet objectif sera également mis en œuvre lors de la modification du chauffage de l'église.

ECLAIRAGE PUBLIC

La commune participe au groupement de commande avec le SDEPA lot 2 « Eclairage public ». Elle pourra faire un gain de 7 % avant 2018 sur le prix d'achat, en revanche, la consommation se calculera *in concreto*.

Les services techniques travaillent sur l'abaissement automatique du flux lumineux entre environ 2h-6h du matin. (Ex : Rue Bernard de Coral).

PREVOIR L'ACQUISITION DE VEHICULE ELECTRIQUE

La commune ne dispose pas encore de véhicule électrique mais c'est en projet, puisque le CCAS pourrait bénéficier d'un véhicule électrique en septembre 2017.

FAVORISER LES CONSTRUCTIONS A ENERGIE POSITIVE

Une des nouvelles actions est de favoriser les constructions à énergie positive, elle sera donc prise en compte dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Objectif 3 : Optimiser l'énergie dans les bâtiments publics

TERMINER LE DIAGNOSTIC DES PERFORMANCES ENERGETIQUES

Le diagnostic des performances énergétiques a été réalisé partiellement par un bureau d'études qui a fourni un travail de qualité.

HORLOGES DE REGULATION

Il y a deux horloges de régulation des installations de chauffage, une au complexe sportif Socoa dans la salle de spectacles et une à l'école maternelle. Ce sont en effet, les deux établissements qui consomment le plus de chauffage. Les horloges ont été posées en régie pour un coût total de 100€.

REALISER DES TRAVAUX D'ISOLATION THERMIQUE

En 2016 des travaux d'isolation thermique ont eu lieu pour la salle du Conseil Municipal en

Mairie mais aussi pour tout le deuxième étage de la Mairie. Le budget était de 19 000€. C'est un investissement en amont, mais c'est une économie importante sur la durée.

METTRE EN ŒUVRE UN PLAN DE RENOUVELLEMENT DES PETITS EQUIPEMENTS

Le remplacement de l'éclairage en Mairie a coûté 8 000€.

Au complexe sportif Socoa, tous les projecteurs du mur à gauche ont été remplacés pour 20 000€. L'éclairage du terrain d'entraînement de rugby sera remplacé pour 35 000€ courant 2017.

SYSTEMATISER LE CHOIX DE MATERIELS ET MATERIAUX PLUS PERFORMANTS EN MATIERE ENERGETIQUE

Aucune action n'a été faite pour installer du matériel plus performant en matière énergétique car dans le cadre des diagnostics énergétiques bâtiments, les questions d'éclairage et de chauffage ont été prioritaires.

PARTICIPER AU GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LE SDEPA LOT 3 TARIF JAUNE

Le gain de la participation dans le cadre du groupement de commande avec le SDEPA lot 3, tarif jaune atteindra certainement le gain de 11% prévu par le plan d'action.

INSTALLER DES PANNEAUX SOLAIRES SUR CERTAINS BATIMENTS

Pour l'instant, on ne compte aucun panneau solaire sur les bâtiments. Cette action est en cours de réflexion avec le SDEPA (Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques).

Objectif 4 : Optimiser la gestion des déchets au sein de la collectivité

FAIRE APPLIQUER LES REGLES D'INTERDICTION SUR LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

La police municipale veille à faire appliquer les règles d'interdiction sur les points de collecte de déchets d'apport volontaire. On compte 15 verbalisations sur 2016.

SENSIBILISER SUR LES ACTIONS DE TRI ET DE COMPOSTAGE

Afin de sensibiliser la population, le site internet de la commune dispose d'une rubrique entière « collecte des déchets ».

De plus, le SIED (Syndicat Intercommunal pour l'Élimination des Déchets) Côte Basque Sud (aujourd'hui intégré dans l'agglomération) a lancé une opération de compostage individuel des bio-déchets. Les foyers volontaires peuvent être dotés d'un composteur qui leur permettra de réaliser du compost à partir des déchets fermentescibles qu'ils produisent (épiluchures de fruits et légumes, restes de repas, marc de café, coquilles d'œuf, feuilles mortes, fleurs et plantes fanées, branchages de petite taille, tonte de pelouse en petite quantité...)

FAIRE APPLIQUER LES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX DANS LES MARCHES PUBLICS

Lors de la passation de tous les contrats, le service des marchés publics insère dans ses critères d'attribution, des critères environnementaux.

C'est le cas pour tous les marchés de travaux, dans le cadre du mémoire technique on y trouve par exemple les conditions d'évacuation des déchets.

Le marché des photocopieurs remplace l'ensemble des imprimantes allouées aux utilisateurs, cela évite ainsi l'achat d'encre générateur de pollution.

Pour la téléphonie, la commune a effectué la rationalisation du parc « Mobile », source de pollution.

Pour les marchés de fournitures : le marché de produit d'entretien par exemple, inclut des clauses de protection environnementale (diminution du prix des conditionnements carton, utilisation de produits bio, écolabel).

CREER UNE NOUVELLE DECHETTERIE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Une première approche a été menée avec l'ASF (autoroute sud de la France) pour l'utilisation de la parcelle de l'aire d'autoroute BD69, afin d'implanter une nouvelle déchetterie.

UTILISER DES PRODUITS D'ENTRETIEN BIODEGRADABLES

Pour le moment, les produits d'entretien sont pour la majorité des produits écolabels. Le projet est de lancer un nouveau marché public pour la rentrée scolaire de 2017, dans lequel seront insérées, dans le cahier des charges, de nouvelles clauses respectueuses de l'environnement. L'idée étant aussi d'utiliser des produits qui ne soient pas dangereux pour les agents.

DEVELOPPER LE VERRE EN PLASTIQUE POUR LES MANIFESTATIONS

Le verre en plastique à usage unique est utilisé pour la majorité des manifestations, seuls, le comité des fêtes BIXINTXO et ADIXKIDEAK utilisent des verres réutilisables.

METTRE EN PLACE DES ACTIONS DE LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE DANS LA RESTAURATION SCOLAIRE

Aucune action de lutte contre le gaspillage dans la restauration scolaire n'a été effectuée. Cette action sera relancée et mise en œuvre en 2017 pour la rentrée scolaire.

En revanche, le centre de loisir a mené une action qui est celle d'élaborer en collaboration des enfants, un cahier des charges qui stipule que les enfants s'engagent à goûter l'équivalent d'une cuillère à café tous les aliments même s'ils « n'aiment pas ».

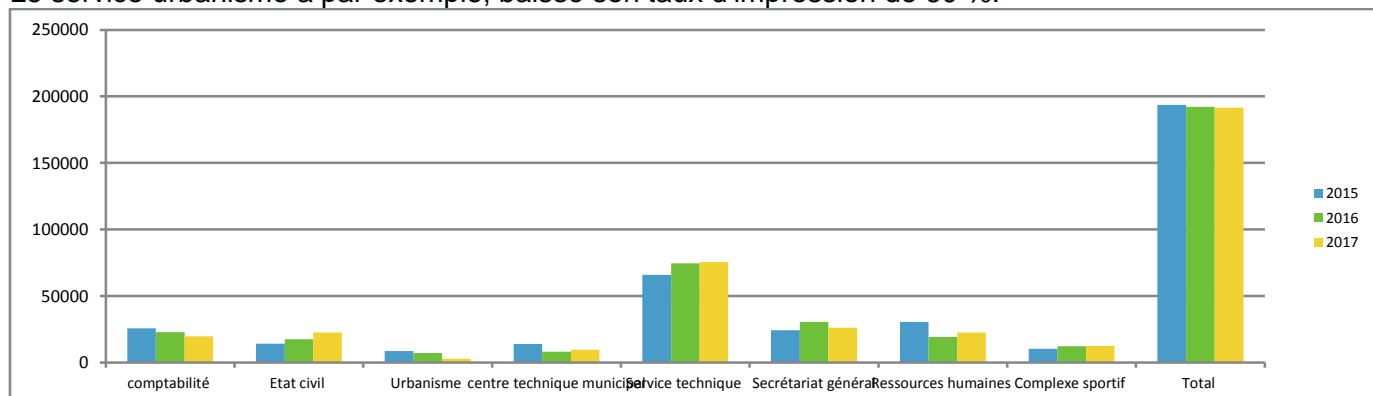
Objectif 5 : Mettre en œuvre une gestion rationnelle du papier au sein de la mairie

LIMITER LES IMPRESSIONS DE DOCUMENT / SUIVI DE LA CONSOMMATION PAPIER

Concernant le suivi de la consommation annuelle du papier, le service des finances s'occupe de commander tous les mois (en fonction du stock) des ramettes de papier (A4, A3, en tête) pour l'ensemble des services.

Les services de la Mairie ont pour consigne de limiter l'impression de documents. Les services se contentent d'imprimer les documents qui leurs sont utiles pour travailler. L'impression en couleur est quasiment prohibée sauf en cas d'extrême nécessité.

De 2015 à 2017, les services de la Mairie ont fait 1% d'économie sur les impressions papier. Le service urbanisme a par exemple, baissé son taux d'impression de 60 %.



La réflexion doit maintenant se porter sur un meilleur suivi de ces impressions, pour garantir une meilleure gestion du papier au sein de la Mairie.

DEVELOPPER LA DEMATERIALISATION SYSTEMATIQUE DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Les services privilégient les mails et le numérique autant qu'ils le peuvent. Voici quelques exemples :

- Le service des Marchés Publics, utilise une plate-forme de dématérialisation des marchés publics, ce qui a pour effet de diminuer considérablement le nombre de copies lors de la procédure de passation. Tout est dématérialisé aussi bien pour la commune, que pour les entreprises candidates qui peuvent transmettre leur réponse sous forme dématérialisée.
- De plus, l'ensemble des services privilégie l'envoi de mail plutôt que l'envoi de courrier, notamment dans le cadre du secrétariat général : communication avec la préfecture, les convocations aux différentes commissions, les convocations du Conseil Municipal, etc...
- Le service des Finances a dématérialisé toutes ses factures, celles-ci sont envoyées au trésor public par voie électronique.
- Le service Sport Animation Jeunesse a mis en place une plaquette réunissant tout le programme d'information jeunesse sur un seul document d'une trentaine de pages. Ce qui permet d'éviter d'imprimer 700 pages de programme, le tout est lisible sur un seul support, qui est disponible dans certains établissements (centre de loisir, service jeunes) mais surtout sur le site « portail famille ». Sur ce site, toutes les informations sont disponibles, ce qui permet de ne plus diffuser les programmes sous format papier au sein des écoles.
- De même, le CCAS a élaboré le « guide pour tous » regroupant les informations générales de la Commune (action sociale, jeunesse, seniors, associations et loisirs, santé et bien-être, logements et transports, infos pratiques), évitant ainsi l'impression de plusieurs plaquettes.

CHOISIR DU PAPIER RECYCLE

Les services de la Mairie utilisent du papier ecolabel.

DEVELOPPER DES TABLEAUX NUMERIQUES DANS LES ECOLES

En 2017, la commune fera l'achat de deux nouveaux tableaux numériques : un pour l'école du bourg et un pour l'école d'Olhette. Pour l'instant, les écoles publiques ne sont pas dotées de tablettes numériques. Cet investissement est envisagé pour les années à venir.

DIMINUER LE NOMBRE DE PUBLICATIONS DU BULLETIN MUNICIPAL OU D'AUTRES SUPPORTS DE COMMUNICATION

Pour répondre à cet objectif de gestion rationnelle de papier, la Mairie publie non plus quatre mais trois magazines municipaux par an. Le magazine n'est tiré que pour 5 600 exemplaires sur papier certifié PEFC.

Au total la Mairie économise 5 700 euros : 800€ de graphiste, 3600€ d'impression et 1300€ de distribution.

Axe 2-2 Sensibilisation du milieu scolaire, périscolaire et extra-scolaire.

SENSIBILISATION SUR LA THEMATIQUE DE LA PECHE

Le conseil municipal des enfants a pu travailler sur la thématique de la pêche.

Le projet de ces conseillers municipaux était de proposer une sensibilisation à leurs camarades de classe. Sur les 6 écoles d'Urrugne concernées par les actions du Conseil Municipal des Enfants, une seule s'est montrée intéressée par le projet : les classes des CP-CM2 de l'école d'Olhette.

SENSIBILISATION SUR LES CIRCUITS COURTS

Le Conseil Municipal des enfants n'a pas encore eu l'occasion d'étudier la question des circuits courts. *A contrario*, le marché public de restauration, lors de son appel d'offre, pose le critère de l'utilisation de filière courte, permettant de diminuer le nombre d'intermédiaires entre le producteur et le consommateur.

De plus, le centre de loisir travaille sur cette question notamment lors d'un pique-nique annuel au jardin botanique, où les enfants préparent en famille ce qu'ils vont manger avec l'idée de privilégier les circuits courts et le bio.

SENSIBILISATION SUR LE GASPILLAGE EN RESTAURATION SCOLAIRE

Aucune action officielle n'a été mise en place pour sensibiliser les enfants contre le gaspillage en restauration scolaire. En revanche, le personnel de la cantine s'engage à surveiller les enfants et à les instruire sur cette problématique.

Au centre de loisir, les enfants créent et signent un cahier des charges qui les engage à goûter, la quantité d'une cuillère à café, tous les aliments proposés par la cantine.

SENSIBILISATION SUR LA BONNE UTILISATION DE L'EAU

Les enfants travaillent avec l'association « Du flocon à la vague ». Des professionnels s'occupent d'instruire les enfants sur la bonne utilisation de l'eau. Les enfants travaillent toute l'année sur plusieurs ateliers afin de comprendre que les actes de l'Homme ont un impact sur la nature, et en l'espèce sur la quantité d'eau. Par exemple, les enfants ont fabriqué de la crème solaire sans eau, ils ont appris lors de jeux, combien de litre d'eau était nécessaire pour créer un tee-shirt ou un jean etc...

ACTIONS ECO-CITOYENNES DE L'ESPACE JEUNE

L'espace jeune, mène des actions éco-citoyennes, par exemple : en échange de cours de surf à prix préférentiels, les enfants doivent non seulement nettoyer la plage mais aussi analyser l'impact des déchets sur l'environnement, notamment se poser la question de la durée de vie des déchets dans la nature.

De plus, les activités de consommation telle que la bouée tractée sont données en exemple pour montrer que l'activité est certes sympathique mais non respectueuse de l'environnement car le bateau utilise de l'essence, c'est un bilan carbone défavorable.

Ces activités sont maintenues à minima.

PLANTATION EN FORET

Une autre façon de sensibiliser le milieu scolaire, consiste à faire participer les enfants à la plantation d'arbres et d'arbustes en forêt. La commune d'Urrugne avec la participation de l'ONF organise cette activité chaque année, en décembre et janvier.

De plus, les enfants du centre de loisirs plantent avec l'aide des espaces verts, des courgettes et des tomates de façon bio, sans apport chimique.

Toujours avec l'aide des espaces verts et de l'ONF, les enfants font des sorties à Ibardin où des professionnels leurs apprennent à analyser la nature qui les entoure notamment, les tourbières et les chênes remarquables.

Enfin, les enfants avec l'aide d'un biotope apprennent toutes sortes de choses, telles que : comment se débarrasser des envahisseurs sans utiliser de pesticide, comment créer un pluviomètre, qu'est-ce qu'un lombricomposteur etc...

ADHESION AU CONSEIL ENERGIE PARTAGE

Dans le cadre de l'adhésion au conseil en énergie partagé, le SDEPA propose, dans le cadre scolaire, une exposition itinérante sur l'énergie.

Orientation 3 : Mobilité et prise en compte des besoins sociaux

Axe 3-1 Favoriser la mobilité (2 objectifs)

Objectif 1 : Favoriser les déplacements respectueux de l'environnement

INFORMER SUR LE RESEAU DE TRANSPORT EN COMMUN

Le 1er Septembre 2016, l'Agglomération Sud Pays Basque a lancé avec le délégataire Transdev Urbain Pays Basque, son nouveau réseau de transports en commun : HEGOBUS. Quatre lignes de bus desservent la commune d'Urrugne ainsi qu'une nouvelle ligne depuis janvier 2017 qui dessert Olhette.

L'Agglomération Sud Pays basque utilise la communication institutionnelle telle que la voie de presse (journal sud-ouest, TVPI, France 3) et les news letters des communes pour informer la population. L'information est aussi disponible sur le site internet HEGOBUS.

Toute information importante telle que, la création d'une nouvelle de ligne de bus, est annoncée dans le magazine municipal.

INSTALLER DES PRISES DE COURANT DANS LES PARKINGS PUBLICS

La commune a installé une prise de courant pour recharger les voitures électriques au parking d'Abbadie. Une deuxième prise de courant sera mise en place au parking d'Osasuna en 2017.

RENOUVELER REGULIEREMENT LES MARQUAGES AU SOL DES ROUTES

Le marquage au sol des voies est renouvelé tous les ans : passage piéton, axe de ligne de chaussées, cédez le passage, ligne stop, le long des routes ...

Les passages piétons sont en bande thermocollée (meilleure durabilité).

CREER UN PLAN ZONE DE CO-VOITURAGE

Il n'existe pas de plan de co-voiturage mais le parking Osasuna et le parking de la Maison des associations ne disposent d'aucune réglementation de temps de stationnement, de manière à ne pas empêcher le covoiturage. Le parking de l'hypermarché Leclerc comporte également une zone de co-voiturage. Cependant, le Code civil dispose qu'au-delà de 7 jours un véhicule immobilisé est considéré comme une épave.

LANCER UNE PREMIERE TRANCHE DE PISTES CYCLABLES

La première tranche de pistes cyclables s'élève à 700 000€ de budget travaux. La fin des travaux de cette première tranche est prévue pour fin 2017-début 2018.

Objectif 2 : Favoriser les événements autour de la balade à pied

ORGANISER LA RANDONNEE DU PATRIMOINE

La randonnée du patrimoine en septembre 2016 a mobilisé la participation de 50 personnes et de 6 enfants.

PARTICIPER A LA FETE DE LA CORNICHE

La fête de la Corniche a réuni chaque année environ 30 000 personnes (100 000 euros de budget pour le conseil départemental).

A partir de 2017, par mesure d'économie, le conseil départemental n'organisera plus d'animations, trop coûteuses. Cependant, la fermeture de la route demeure et permettra pendant une journée une balade à pied sans voiture.

DIFFUSER LES PLAQUETTES SUR LES SENTIERS DE RANDONNEES

L'office du tourisme diffuse 1000 plaquettes randonnées inédites avec l'accompagnement d'un moniteur diplômé d'état (organisées par Terre et Côte Basques) (10€/ adulte et 4€/ enfant).

600 fiches rando d'Urrugne et 100 guides de randonnées Nive/Nivelle ont été vendues.

Le site internet www.urrugne-rando.com a totalisé 12495 visiteurs uniquement sur 2016.

85 randonnées inédites accompagnées avec un moniteur diplômé d'état (organisées par Terre et Côte Basques) ont été programmées, du 5 avril au 26 octobre 2016, sur des sentiers inédits:

- 26 randonnées nocturnes au départ d'Ascain,
- 9 randonnées nocturnes au départ d'Ainhoa,
- 9 randonnées au départ de Biriadou «A la rencontre des pottok»,
- 4 randonnées au départ de Saint-Pée-sur-Nivelle «Balade & Gourmandise»,
- 12 randonnées au départ de Sare «Randonnée & Contrebande »,
- 12 randonnées au départ d'Urrugne «Montagne & Forêt»,
- 13 randonnées Yoga au départ d'Ainhoa «Marche & Zénitude».

En 2016 : 75 randonnées ont été effectives, entre le 15 avril et le 26 octobre 2016. Cependant 10 randonnées ont été annulées pour cause de mauvais temps ou de non-inscription.

Cette activité a réuni au total 820 participants : 713 adultes et 107 enfants.

L'office du tourisme a pour projet de rééditer tous les ans ces différentes plaquettes et de les actualiser pour 2017.

FAIRE UN ETAT DES LIEUX DES CHEMINS COMMUNAUX ET DIFFUSION LARGE PUBLIC

La commune a effectué la cartographie des chemins communaux, il n'y a aucune diffusion de celle-ci pour le moment car ce travail est à finaliser.

Axe 3-2 Prise en compte des besoins sociaux (3 objectifs)

Objectif 1 : Favoriser l'insertion des personnes isolées ou défavorisées ou handicapées

METTRE AUX NORMES ACCESSIBILITE L'ENSEMBLE DES BATIMENTS

L'objectif est de rendre accessible le territoire communal à ses administrés, d'où la mise en place de l'agenda accessibilité 2016 à 2021 (en cours).

Pour 2016, pour les bâtiments on compte un budget de 34 500€ et pour le cimetière de Béhobie 19 500€. Pour 2017, 33 600€ pour les bâtiments et 23 400€ pour le cimetière de Béhobie.

POURUIVRE LES ACTIONS : CHANTIERS JEUNES, AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE

L'espace jeunes met en place plusieurs actions pour aider les jeunes dans différents domaines.

En 2016, un chantier jeunes a réuni 16 jeunes durant 4 jours à Erintzu (Ibardin).

Cinq aides au permis (prise en charge de 50% du montant total versé à l'auto-école) ont été accordées grâce à une convention passée entre le CCAS le SEAPB et une auto-école associative. En 2017, ce ne sera plus cinq mais huit aides au permis de conduire qui seront accordées aux jeunes de 18/26 ans d'Urrugne, orientés par la mission locale jeunes ou par un travailleur social et répondant au critère de revenu fiscal, personnel ou familial, inférieur au seuil d'imposition.

Le point information jeunesse sur l'orientation de recherche d'emploi organise plusieurs activités : des stages de baby-sitting qui durent de 2 à 3 jours, 12 jeunes ont effectué ce stage.

Il y a aussi les « jobs express » pour les jeunes entre 16 à 25 ans, le service jeunes est un intermédiaire qui met en contact les entrepreneurs et les jeunes afin d'aider ces derniers à trouver du travail et ce dans tous les domaines (ménage, jardinage, manutention etc...). Enfin, toute l'année, l'espace jeunes propose sur rendez-vous, d'aider les jeunes à rédiger leurs CV et lettres de motivation.

BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR (B.A.F.A)

Le CCAS propose une bourse au BAFA auprès des jeunes. La prise en charge est de 50% du montant total du BAFA, une formation générale d'animateur et approfondissement.

Les publics visés sont les jeunes de 17/26 ans et les parents célibataires ou divorcés de moins de 45 ans sans emploi, orientés par un travailleur social et répondant au critère de revenus suivant : avoir un revenu fiscal, personnel ou familial, inférieur au seuil d'imposition. La bourse est directement allouée à l'organisme compétent (virement).

En contrepartie le public concerné participe à une contribution citoyenne d'insertion de 25h à partager entre les différents services ou associations de la commune.

Cette contrepartie est encadrée par convention soit par l'Espace Jeunes, soit par le CCAS.

En 2016, aucun dossier n'a été présenté.

CONTINUER A METTRE A DISPOSITION DE TOUS LE POINT INFORMATIQUE AU CCAS

Le point informatique est mis à disposition le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le Mardi de 14h à 17h. Il se situe à l'accueil du CCAS. Il y a également la possibilité d'effectuer des impressions et des photocopies gratuitement.

FAVORISER DE NOUVEAUX PROGRAMMES DE LOGEMENTS SOCIAUX

Trois projets de construction de logement sociaux sont actuellement en cours : deux à Béhobie et un à Kechiloo.

METTRE EN PLACE UNE COORDINATION DES SERVICES ET DES ACTIONS POUR REPOUDRE AUX SITUATIONS D'URGENCE SOCIALE ET POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI

Afin de répondre aux situations d'urgence le CCAS, en partenariat avec les assistantes du service social du Conseil Départemental et la Conseillère en Economie Sociale Familiale, propose différentes mesures.

Le CCAS dispose de trois logements d'urgence (deux à Béhobie et un au bourg d'Urrugne). Ces logements sont mis à la disposition de personnes en extrême précarité sociale et financière. Les personnes sont généralement orientées par des travailleurs sociaux.

Concernant l'aide alimentaire, les personnes ayant un reste à vivre journalier individuel inférieur à 3,7€, peuvent bénéficier de la distribution de colis alimentaires gratuits.

Ceux qui ont un reste à vivre situé entre 3.7€ et 8.8€ par jour et par personne peuvent bénéficier de l'épicerie sociale. Dans ce cadre ils doivent obligatoirement adhérer à un Accompagnement Educatif Budgétaire, mené par la Conseillère en Economie Sociale Familiale.

Dans les deux cas, la personne aura au préalable été orientée par un travailleur social.

Le CCAS propose également trois autres types d'aide concernant l'alimentation :

- Les chèques d'accompagnement personnalisé de 8 euros pour l'alimentation et l'hygiène utilisables au Centre Leclerc d'Urrugne
- Les bons alimentaires de 1euro à 5 euros sont utilisables dans les commerces de la commune pour les personnes de passage.
- Les bons d'achat sur orientation d'un travailleur social selon le besoin évalué par la CESF et utilisable à l'Epicerie Sociale

Selon des règles strictes les personnes n'ayant pas de domicile fixe mais ayant un lien avec la commune peuvent bénéficier d'une élection de domicile au CCAS. Cela leur permet d'ouvrir leurs droits et de recevoir au minimum du courrier au sein de la structure. La personne est dans l'obligation de se présenter ou téléphoner minimum une fois par trimestre. Concernant les demandeurs d'emploi, un bénévole spécialisé dans les ressources humaines et la formation intervient auprès des administrés qui sont à la recherche d'un emploi, d'un stage ou d'une formation. (Bilan professionnel, accompagnement, rédaction de lettre de motivation, de CV, etc...)

METTRE EN PLACE UNE MUTUELLE « POUR TOUS »

Une réunion avec la Mutuelle Mutami (mutuelle actuellement proposée au personnel communal) permettra de mettre en place la « mutuelle pour tous ».

Aucune date n'est fixée pour le moment, Mutami prendra contact avec le CCAS en septembre 2017.

L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX

L'Analyse des Besoins Sociaux d'Urrugne effectuée par la société Compas a été orientée sur 4 axes majeurs : la petite enfance, la jeunesse, les seniors et la pauvreté-précarité.

Cette analyse permet à la commune de prendre connaissance des préconisations apportées par la société Compas sur la base des données suivantes :

- Les 25-34 ans, représentatifs des générations en âge d'avoir des enfants en bas âge, représentent 11% de la population, soit 1 040 personnes.
- 90 naissances domiciliées par an en moyenne
- 320 enfants de moins de 3 ans
- 92% des enfants de moins de 3 ans vivent avec leurs deux parents
- 75% des moins de 3 ans, soit 220 enfants, ont besoin d'un mode de garde de manière impérative (car tous leurs parents travaillent)

La préconisation faite est celle d'une coordination du secteur Petite Enfance au niveau de la commune.

En effet, il est nécessaire que la ville s'empare de cet enjeu en lien avec la CAF, le Conseil Départemental et l'ensemble des acteurs associatifs qui interviennent au niveau de la ville.

Cette fonction pourrait permettre d'offrir à ses partenaires un interlocuteur unique, identifié qui pourrait avoir pour fonction notamment de développer des projets nouveaux.

Cette coordination devrait travailler sur les modalités de prise en charge des modes de garde avec notamment un travail prospectif sur les besoins à venir, un recueil des demandes de parents et de l'offre disponible. Il faudra aussi travailler sur les parcours d'enfants entre les différents modes de garde et les écoles.

Devraient être présents dans le cadre de cette coordination : la PMI, l'élue, la CAF, le CCAS, le coordinateur du RAM, le responsable de la crèche familiale, le responsable de la crèche collective, la personne faisant fonction de coordination petite enfance.

METTRE EN PLACE DES ACTIONS DE PREVENTION POUR LES JEUNES ET LES SENIORS

Différentes actions de prévention sont mises en place en faveur des personnes âgées :

- Prévention sur les risques de vol et de cambriolage, la sécurité routière, les accidents domestiques, les risques de chutes... En 2016, aucune action n'a été menée mais l'action est reportée pour 2017.

- Le CCAS propose également la vaccination antigrippale. En 2016, 33 personnes ont été vaccinées gratuitement.

- En partenariat avec le CLIC de Bayonne, différents ateliers (estime de soi, tango argentin...) ont été mis en place en faveur des personnes âgées dépendantes. Ce partenariat avec le CLIC ne sera effectif qu'en 2017.

RENOUVELER LE MARCHÉ PUBLIC D'INSERTION POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES NATURELS ET DES BASSINS DE RETENTION

Chaque année depuis 2009 un renouvellement du marché public d'insertion pour l'entretien des espaces naturels et des bassins de rétention est effectué. 25 personnes sont concernées, à tour de rôle, par ce marché passé avec l'association ADELI. Une équipe de neuf personnes s'occupe des bassins de rétention et six personnes font partie de « l'équipe montagne ». Enfin, dix personnes font un stage ponctuel aux espaces verts.

DEVELOPPER LES TRANSPORTS INTER-QUARTIER

Avec HEGOBUS, le Pôle territorial Sud Pays Basque propose un réseau unique et adapté à aux besoins quotidiens de la population.

Désormais, les habitants du Pôle territorial Sud Pays Basque peuvent également rejoindre le réseau de transports d'Irun en Espagne.

Pour plus d'attractivité, les périodes de fonctionnement sont adaptées à la saisonnalité :

- Deux périodes mi- saison de mi-avril à début juillet et de septembre à fin octobre
- une période estivale en juillet et août
- une période hivernale de novembre à mi-avril.

HEGOBUS propose un service de transport pour les personnes à mobilité réduite sur le territoire du Pôle Territorial Sud Pays Basque du lieu de leur domicile vers la destination de leur choix, de porte à porte.

Le TAD, ou transport à la demande HEGOBUS, est destiné aux personnes résidant ou désirant se rendre à plus de 500 mètres d'un arrêt de ligne. Ce service fonctionne sur réservation. Le TAD permet d'être pris en charge du domicile et d'être déposé à un point d'arrêt de rabattement à un horaire définis.

Le CCAS d'Urrugne propose le titre de transport gratuit pour les personnes bénéficiaires du RSA, les personnes âgées non imposables sur le revenu et les personnes handicapées de plus de 80% non imposables sur le revenu.

Objectif 2 : Animer et valoriser la commune

FAVORISER LA LANGUE ET LA CULTURE BASQUE

On retrouve sur chaque site de la Mairie un agent bilingue en basque (CCAS, Etat Civil, Association, centre technique municipal etc...)

Les agents de la commune ont la possibilité de suivre une formation pour apprendre la langue basque, cependant, cette formation n'est accessible que lorsque l'agent dispose de prérequis. En 2016, aucune personne n'a bénéficié de cette formation.

ORGANISER DES EVENEMENTS CULTURELS DE QUALITE

Des événements sont organisés sur la commune tout au long de l'année.

La fête de la Corniche a eu lieu le 25 septembre 2016. Pour 2017, La « ballade de la Corniche » remplacera la « fête de la Corniche ». Le conseil départemental a pris la décision qu'il n'y aurait plus d'animation le long de la route.

En 2016, deux grandes expositions ont été faites à la salle de Posta : une de l'artiste locale Bernard Bayle et une de l'artiste national Cartier Bresson.

Le service animation : culture et association, organise un à deux gros spectacles par an, à la salle polyvalente Iturbidea, généralement des spectacles d'humour. La participation est de 500 à 900 personnes. En 2016, l'humoriste Anne Roumanoff a réuni 850 personnes le 17 juin 2016, et l'humoriste Arnaud Ducret a réuni 500 personnes le 1er décembre 2016. Le 11 juin 2017 c'est l'humoriste Moscato qui montera sur seine.

Autre événement, le « Cinéma de Noël », deux séances de cinéma sont offertes pour les enfants, le week-end avant Noël.

CREER DES EVENEMENTS AUTOUR DE LA DECOUVERTE DU PATRIMOINE

Cette année le Centre permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) a organisé 15 sorties nature sur la Corniche basque (territoire d'Urrugne).

Celles-ci ont été proposées de deux manières : une à la demi-journée Corniche basque entre ajoncs et perce-pierres. L'autre à la journée : La corniche basque par la chapelle de Sokorri.

Toutes ces sorties ont été réalisées au départ du centre d'interprétation de la Corniche basque à Asporotsttipi.

A noter aussi, une sortie sur la montagne de Ciboure (journée) dans le cadre de la valorisation du Plan Local de Randonnée avec l'agglomération.

Au total, 65 personnes et 6 enfants ont bénéficié de ces actions sorties en nature en 2016.

Enfin, il y a la randonnée du patrimoine pour la « journée du patrimoine », activité en partenariat avec l'association JAKINTZA.

VALORISER ET FAIRE CONNAITRE LES CHEMINS DE RANDONNEES DE SAINT JACQUES

Il est difficile de faire connaître les chemins de randonnée de Saint Jacques, car ces chemins existants représentent un petit détour pour les pèlerins. De plus, l'office du tourisme détient le tampon officiel Jacquaire seulement depuis 2016.

SOUTENIR LES NOUVELLES ACTIVITES AUTOUR DE LA GLISSE EN MONTAGNE

Concernant, la glisse en moyenne montagne, la commune accepte via une convention qu'une activité de trottinette soit menée par un professionnel sur les pistes communales.

SOUTENIR LE CINEMA D'URRUGNE

La Mairie apporte un soutien financier de 22 000€ au cinéma d'Urrugne. Une convention a été signée, signifiant la contrepartie demandée au cinéma, en échange de cet apport financier. Au-delà de l'aspect financier, la commune apporte un soutien matériel et s'occupe de la diffusion de la programmation sur les panneaux d'affichage et sur le site internet. Le cinéma d'Urrugne a réuni 16 000 spectateurs en 2016.

AIDER LES ASSOCIATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES OU DE LOISIRS LOCALES

La commune apporte également un soutien financier aux associations. Au-delà de la subvention financière, la commune met aussi à disposition des agents et des locaux (y compris les charges). Par exemple, l'association « Adixkideak » touche une subvention de 9 500,00€, la mise à disposition d'agents coûte 2035,65€, le coût des locaux est de 1667,6€ et la valeur locative des locaux est de 5 764,55€. Au total l'apport financier apporté par la Mairie est de 18 967,81€

CREER UN PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS AFIN DE VALORISER L'IMAGE DE LA COMMUNE

Les associations n'ont aucune obligation d'utiliser le logo d'Urrugne, mais l'usage fait que la plupart des associations l'utilisent, ce qui valorise l'image de la commune.

Objectif 3 : Favoriser une solidarité intergénérationnelle

PARTICIPER A LA FETE DES VOISINS

La « fête des voisins » est gérée par une société privée qui s'occupe de la logistique. La commune a organisé durant quelques années cette fête mais elle n'a pas rencontré l'engouement espéré, pour justifier une pérennisation. L'expérience ne sera donc pas renouvelée.

AGIR EN FAVEUR DES LIENS INTERGENERATIONNELS : LE SOUTIEN SCOLAIRE

Le soutien scolaire fait partie du dispositif CLAS (contrat local d'accompagnement à la scolarité). Ce dispositif est divisé en trois axes :

- L'aide aux devoirs : une ou deux fois par semaine après le collège.
- Un projet culturel : un atelier d'écriture sur le Haïku. De plus, l'agglomération a proposé la découverte de spectacles et d'artistes de milieux différents. Le projet culturel à vocation à travailler sur l'estime de soi, sur l'insertion sociale etc...
- Le soutien à la parentalité s'organise autour de réunions appelées « café des parents » où sont abordés les problématiques telles que : la drogue, la sexualité, les réseaux sociaux etc... Malheureusement, ces réunions n'ont pas eu lieu en 2016 car la responsable était absente.

Une nouvelle orientation est prévue pour la rentrée scolaire 2017 : un dispositif CLAS primaire pour les classes de CM1 et CM2.

SOUTENIR LES EVENEMENTS ORGANISES AVEC LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

La Mairie soutient le conseil municipal des enfants sur l'ensemble de ses projets.

C'est ainsi que les conseillers ont pu lancer le projet sur les bons principes de consommation. Un concours à dessin a été organisé, suite à ce concours, un dessin a été choisi pour être l'affiche de ce projet. Le slogan de l'affiche était : « Mangez ce que la nature offre à chaque saison ! »

Le conseil municipal des enfants a réalisé un diaporama « voyage d'une goutte d'eau d'Ibardin à la baie de Socoa ». Les enfants ont suivi le voyage de l'eau depuis la montagne jusqu'à l'océan en faisant un reportage photo. Ils ont ensuite classé les photos en 4 catégories: déchets, empreinte de l'homme, animaux et végétaux et Formes du ruisseau.

Citons aussi l'organisation d'Urrugnades, en 2016, Course à l'As à la plage de Socoa.

Les conseillers tiennent également un stand à la fête de la corniche où ils proposent des animations aux passants sur les différents projets qu'ils ont réalisé en cours d'année : quizz sur les bons principes de consommation, présentation des affiches réalisées dans le cadre du projet « voyage d'une goutte d'eau d'Ibardin à la baie de Socoa » etc...

DEVELOPPER LES ACTIONS DU CENTRE DE LOISIRS AVEC L'EHPAD

En janvier 2016 : l'EPAHD Putillenea et le centre de loisirs ont pris contact et ont construit un « projet intergénérationnel ». Plusieurs rencontres (un mercredi par mois de 15h à 17h) ont été organisées avec huit à dix enfants âgés de 6 à 12 ans et 12 personnes âgées de plus de 60 ans valides, semi valides, dépendantes physiquement ou psychologiquement ou considérées comme désorientées.

Des activités ont été mises en place telles que des Ateliers cuisine, des jeux de société, du confectionnement manuel, des chants etc...

Pour cette année de septembre à Juin 2016/2017, c'est l'organisation du projet « Mémoire et photos » avec dix enfants bascophones, unilingues et aussi trilingues (français, basque et espagnol) et l'ensemble des personnes âgées résidentes à l'EPAHD.

Le projet « mémoire et photo » dont le budget est de 700 € permet des échanges entre les deux générations sur des souvenirs, du vécu.

Le 8 mars 2017 le centre de loisirs a organisé une après-midi pour exposer le projet aux enfants et aux personnes âgées.

Deux événements sont prévus : du 1^{er} Juillet au 7 Juillet une exposition au CLSH et du 7 Juillet au 1^{er} septembre une exposition voyage à l'EHPAD.

ACTION EN FAVEUR DES SENIORS

D'autres actions sont mises en place en faveur des personnes âgées :

- Aide aux démarches administratives : déclaration de revenus, mutuelle, dossiers de retraite et de réversion, autres démarches.
- Portage de repas à domicile : 13291 repas ont été livrés en 2016.
- Téléalarme : c'est une assistance 24h/24 et 7jours/7 par un système de réseau reliant les abonnés à leurs contacts et aux services d'urgence. Une aide pour l'abonnement mensuel au service peut être attribuée aux abonnés sous condition de ressources par le CCAS mais également par le département et les caisses de retraite. En 2016, on compte 69 abonnés, 15 installations, 17 résiliations et 32 prise en charge partielles par le CCAS. La participation financière du CCAS en 2016 est de 2204,37€.
- Cession de sensibilisation et d'information. Cette action est menée au quotidien par les agents du CCAS.
- Vaccination antigrippale : 33 personnes ont été vaccinées en 2016.
- Distribution de colis de Noël pour les séniors de la commune : 783 personnes ont été concernées par cette distribution répartie en 469 colis pour une personne et 157 colis pour deux personnes.
- Goûter de l'épiphanie : 70 participants le 8 janvier 2016 à Posta
- Repas et sortie annuelle du printemps : visite de la Poterie Goicoecha et déjeuner au restaurant Mendi Alde à Osses le 2 juin 2016 : 81 participants.
- Club pour les séniors (Tink Atchik) avec différentes sorties, activités proposées. Le CCAS apporte une aide financière (3000€/ an) et administrative à ce club.
- Pédicurie : le CCAS prend en charge les actes de pédicurie, en faveur des personnes retraitées et handicapées à 80%, effectués une fois par mois le mercredi à la Maison Posta et le lundi au foyer municipal de Béhobie. Une participation de 2012€ est versée chaque année par le CCAS.
- Dispositif de veille en cas de canicule ou de catastrophe naturelle. Ce dispositif a été mis en place l'été 2016 auprès des personnes bénéficiant du portage de repas

Il n'y a pas de centre local d'information et de coordination gérontologique (CLIC) au sein de la commune. Cependant un projet avec celui de Bayonne est en place. D'autres actions seront menées dans les mois à venir en faveur de ce public notamment : les visites à domicile.

FAIRE PARTICIPER LES SENIORS A LA VIE LOCALE

Les personnes âgées participent à la vie locale par le biais d'associations telles que l'association Tink Atchik (le CCAS accorde une subvention de 3 000€ par an) ou l'association Adixkideak.

De plus, les personnes âgées peuvent participer à la vie locale en étant bénévoles notamment dans le dispositif du CLAS (soutien scolaire par exemple) et au CCAS pour s'occuper de l'épicerie sociale et pour les colis alimentaires.

METTRE EN PLACE UN RESEAU DE VIGILANCE

S'agissant de la mise en place d'un réseau de vigilance dans les quartiers ou dans le voisinage, rien n'est officiel, la population reste vigilante et peut contacter la police à tout moment.

Orientation 4 : Développement des filières locales

Axe unique Contribuer à une économie durable et au développement des filières locales (2 objectifs)

Objectif 1 : Favoriser le dynamisme commercial et économique

RESERVER DES ESPACES EN REZ-DE-CHAUSSEE POUR LES COMMERCES

Suite aux projets immobiliers du centre bourg, trois locaux en rez-de-chaussée de la résidence Dourritzague sont réservés aux commerces. Un seul local a été loué pour le moment.

CONFORTER LE MARCHÉ DE PRODUITS LOCAUX

Au sein de la commune d'Urrugne, on trouve deux marchés de produits locaux.

En 2016, le marché au bourg d'Urrugne comptabilise 15 abonnés d'avril à septembre et 9 abonnés inscrits à la journée en période estivale. Le marché de Socoa compte au total 20 abonnés.

En 2017, le marché au bourg d'Urrugne, compte 7 commerçants abonnés d'avril à septembre et 4 commerçants inscrits à la journée en période estivale et le marché de Socoa, compte 17 demandes d'abonnements pour la période estivale.

POURSUIVRE L'OPERATION «JOBS D'ETE »

L'opération « jobs d'été » n'a pas eu lieu en 2016 ni en 2017.

Face à la concurrence de Saint Jean de Luz et Ciboure pour la grande « rencontre employeurs-candidats », Urrugne tente une nouvelle approche : la responsable du service jeune contacte les employeurs et aide les jeunes sur rendez-vous à écrire leur CV et lettre de motivation afin qu'ils puissent pourvoir aux postes vacants.

APPLIQUER LE DROIT DE PREEMPTION COMMERCIAL AFIN DE MAINTENIR DES COMMERCES DE PROXIMITE EN CENTRE BOURG

Le droit de préemption commercial est institué sur la commune d'Urrugne, mais à ce jour aucune application n'a été effectuée.

Objectif 2 : Valoriser la filière agricole

PERENNISER LE MARCHÉ ESTIVAL DE PRODUITS LOCAUX

L'objectif de la Mairie est de faire participer plus de producteurs locaux aux marchés estivaux car pour l'instant seuls quatre producteurs locaux sont présents au marché du Bourg et seulement un au marché de Socoa.

MAINTENIR LA SURFACE AGRICOLE DANS LE PLU

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de 2007 compte 1012,2 Ha de surface agricole soit 20% de la surface communale.

OUVRIR LES MILIEUX NATURELS AU PÂTURAGE

Pour ouvrir les milieux naturels au pâturage, la commune a la volonté d'entretenir ses milieux naturels (estive, tourbières, zone humide) par le biais de moyens appropriés : le giro-broyage, entre 13 et 18 ha selon la complexité du terrain (forte pente, végétation dense) l'écobuage, le pâturage en lui-même et les plantations avec l'ONF.

REGLEMENTER LA MISE A DISPOSITION DE TERRAINS COMMUNAUX AUX AGRICULTEURS

La commune a fait actuellement un recensement de tous les terrains communaux quel que soit leur nature afin de récolter des informations telles que : à qui les terrains sont loués ? Pour quelle utilisation ? Quel est le type location ? (bail, gracieux, contrat etc...)

Le but de cette démarche, est de redistribuer les terrains agricoles ou à vocation agricole pour les mettre à disposition des agriculteurs ou des éleveurs qui sont à temps plein.

Dans ce recensement, la commune tiendra compte de la valeur des terrains afin de mettre à disposition les différents terrains (pentu, fougère, prêt, terre) aux personnes intéressées et ainsi instaurer une meilleure gestion des terrains agricoles.

SOUTENIR LES PROJETS INDIVIDUEL OU COLLECTIFS DES AGRICULTEURS

Ce recensement va de pair avec la mise en place d'une nouvelle réglementation de la mise à disposition de terrains communaux aux agriculteurs. Cette redistribution des terrains communaux pourra ainsi permettre de favoriser les projets individuels des agriculteurs, éleveurs en mettant à disposition davantage de terrain.

Pour les projets collectifs, les agriculteurs bénéficient de la mise en place de la Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole. (CUMA).

SENSIBILISATION DES ECOLES SUR LES CIRCUITS COURTS

Aucune mesure n'a été prise en 2016 mais c'est une action importante qui sera mise en œuvre en 2017.

SENSIBILISATION DES FOURNISSEURS POUR LA CONSOMMATION DES PRODUITS LOCAUX ET LA SAISONNALITE

Au sein des écoles, une réunion à l'initiative des parents d'élève a été organisée avec le prestataire de la cantine scolaire. La commune a le projet pour 2017 de faire des réunions périodiques afin de sensibiliser le fournisseur sur les produits locaux, les circuits courts et la saisonnalité.